



# Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-7 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

---

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 avril 2008, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :  
  
**Premier projet de Règlement no 437-7**, intitulé « Règlement modifiant le zonage no 437 aux fins d'établir des normes relatives aux bâtiments, constructions et usages accessoires du groupe « habitation ». »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 13 mai 2008, à 19h**, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet;
3. Le premier projet de règlement numéro 437-7 a notamment pour objet d'établir des normes relatives aux remises, serres domestiques, abris à bois de chauffage, gloriettes, pergolas, vérandas, maisons de jeux d'enfants, enclos à chien, foyers extérieurs, spas, thermopompe et équipements de ventilation, climatisation ou chauffage, réservoirs de mazout ou de gaz propane, tennis, antennes de télévision de moins de 60 cm de diamètre. Ce règlement aura également pour objet d'autoriser les constructions souterraines non apparentes en cours arrière et à numéroter des tableaux.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné, situé à l'hôtel de ville au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, du lundi au vendredi, durant les heures normales de bureau. Ce projet de règlement peut également être consulté sur le site Web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org) (Administration/Greffe/Réglementation).
5. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, et qui concerne l'ensemble du territoire de la Ville.

SIGNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 29 AVRIL 2008.

Le greffier,

Jacques Robichaud, OMA, avocat

/vc

\*\*\*\*\*

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jacques Robichaud, certifie par la présente que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à l'hôtel de ville, le 29 avril 2008 et en le publiant dans le journal Première Édition du samedi 3 mai 2008.

SIGNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 29 AVRIL 2008.

Le greffier,

Jacques Robichaud, avocat

/vc